

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Convention de partenariat entre l'Ordre Régional PACA Corse des Pharmaciens et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la conclusion d'une convention de partenariat entre l'Ordre Régional PACA Corse des Pharmaciens et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention, jointe en annexe au rapport.

Ce rapport est sans incidence financière.

à l'Unanimité

ADOPTÉ
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée